



### Futures élections au Togo

## Unir prépare les militants de Togblékopé aux décisions du parti

Le samedi 24 janvier 2024, les militantes et militants du parti Union pour la République (Unir) de Togblékopé ont répondu à l'appel de la vice-présidente du Grand Lomé, Mémounatou Ibrahima, pour échanger autour de plusieurs thématiques liées au développement du Togo et aux prochaines échéances électorales.



### ENTREPRISE



#### Investissement

## Van Vliet Automotive Group adhère à la politique de la PIA

Presque trois ans après son inauguration, la PIA continue de fasciner et d'attirer des investisseurs. Elle vient d'accueillir en son sein la société néerlandaise Van Vliet Automotive. C'est sur le site annexe de la PIA que Van Vliet Automotive a inauguré son siège, le jeudi 25 janvier 2024 à Lomé.

PAGE 5

### POLITIQUE



#### Législatives et régionales

## Les conditions sont-elles désormais réunies pour l'ANC ?

Récemment, l'Assemblée nationale a modifié le Code électoral et un autre texte afin d'arrimer les conditions d'organisation des élections aux nouveaux défis de l'heure. Par exemple, désormais les députés togolais seront au nombre de 113.

PAGE 3

### FINANCE

#### Umoa-titres

## 50 milliards FCFA déjà mobilisés par le Togo

L'Etat du Togo a levé le lundi 22 janvier 2024, 27,5 milliards FCFA, en clôture de sa 2<sup>e</sup> sortie de l'année sur le marché financier régional coordonné ...

PAGE 5



### Dixième anniversaire du FNFI

# Standing ovation pour l'initiateur de ce filet

Le jeudi 25 janvier 2024, le président de la République Faure Gnassingbé a pris part à la cérémonie marquant les dix ans de la création du Fonds national de la finance inclusive (FNFI). Cela faisait quelques jours que les bénéficiaires étaient réunis au niveau du stade de Kégué pour les activités liées ...

PAGE 4

### DERNIERES HEURES

## Énergie électrique : la CEET annonce d'autres coupures de courant

Des délestages sont à prévoir jusqu'au 8 février prochain à Lomé et à l'intérieur du pays. La Compagnie énergie électrique du Togo (CEET) assure des travaux de maintenance sur le réseau. Dans un communiqué, la compagnie en charge de la distribution du courant électrique n'a pas d'autre option que de couper le courant quelques heures sur les sites d'intervention. Les techniciens sont priés de travailler rapidement pour éviter le maximum de désagréments aux clients particuliers et entreprises.

### Manifestation de la DMP

## Le gouvernement a-t-il peur des manifestations ou veut-il protéger les Togolais ?

La Dynamique pour la majorité du peuple (DMP) comptait organiser une manifestation à Lomé le samedi dernier. Pour des raisons de sécurité et de non-conformité de la demande du regroupement aux dispositions en vigueur, le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des territoires, le colonel Hodabalo Awaté, a interdit la manifestation.



PAGE 3

	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"><b>SOMMAIRE</b></p> <p>Dixième anniversaire du FNFI <b>Le peuple acclame l'initiateur de ce filet de sécurité financière</b></p>  <p><b>P 4</b></p>	<p>Umoa-titres <b>50 milliards FCFA déjà mobilisés par le Togo</b></p>  <p><b>P 5</b></p>	<p>CAN 2023 / Côte d'Ivoire <b>Atmosphère à Abidjan au lendemain de l'humiliation</b></p>  <p><b>P 10</b></p>
---	---	---	--

## Echos des bénéficiaires des produits FNFI

# Kissam Essivi : Un modèle de résilience dans le Canton de Sola

**Kissam Essivi, originaire du canton de Sola dans la préfecture de la Binah (région de la Kara), incarne parfaitement la résilience et l'ambition. Elle est un exemple inspirant de l'impact positif du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) sur les communautés les plus éloignées. Mère dévouée de six enfants, Kissam a poursuivi ses études jusqu'à l'obtention de son BEPC, rêvant même de devenir ambassadrice du Togo à l'étranger. Cependant, confrontée à des difficultés financières, elle a dû interrompre ses études après le BEPC et travailler dans le nord du Bénin voisin. Mais cette expérience n'a pas été fructueuse malgré l'espoir qu'elle y a mis. Son désir de réussir l'a alors rapidement ramenée chez elle dans le Canton de Sola pour y trouver sa voie. Bénéficiaire du Produit APSEF depuis 3 ans, elle s'en sort désormais et s'estime autonome. Découvrez son histoire**

À son retour du Bénin après une aventure infructueuse, Kissam a été confrontée aux pressions familiales qui l'ont conduite au mariage et à la maternité. Mais son ambition débordante ne pouvait se satisfaire du simple rôle de mère au foyer. "Je voulais plus", se souvient-elle. "Heureusement, j'ai réussi à rassembler les fonds nécessaires pour ouvrir la boutique que vous voyez aujourd'hui." Si elle a pu lancer sa boutique avec l'aide de son mari, c'est grâce à l'accompagnement du FNFI que Kissam a pu non seulement consolider sa boutique de vente de divers produits, mais également se diversifier en se lançant dans le stockage de maïs et de mil, ce qui a considérablement augmenté ses revenus.

"J'ai connu le FNFI grâce à une voisine. Cette opportunité a été un véritable bouée d'oxygène pour moi", affirme Kissam. "Grâce à l'accompagnement du FNFI, j'ai pu transformer ma modeste boutique en une activité plus solide, tout en élargissant ma gamme de produits." En plus de la vente de divers produits, le stockage de maïs et de mil a ouvert de nouvelles perspectives pour Kissam, lui offrant des opportunités commerciales supplémentaires.

Elle est surtout fière d'être une femme autonome de Sola sur qui amies et famille peuvent compter. "Je suis sollicitée non seulement dans ma famille mais aussi par mon entourage. Mes enfants ne manquent de



**Kissam Essivi**

rien. Que demander de plus?" ajoute-t-elle. Non seulement fière, elle affirme aussi qu'elle conseille la jeunesse féminine de Sola sur l'importance de l'autonomisation économique.

L'histoire de Kissam met en lumière la portée du FNFI dans les régions les plus reculées, où il contribue

à l'inclusion financière en soutenant des entrepreneurs déterminés comme Kissam. "Je suis reconnaissante envers le FNFI pour m'avoir aidée à réaliser mes rêves", ajoute-t-elle. "Je ne suis peut-être pas riche, mais je suis fière de ce que j'ai accompli jusqu'à présent, et je suis déterminée à continuer à prospérer avec leur

soutien."

En conclusion, l'histoire de Kissam Essivi témoigne de la capacité du FNFI à transformer des vies et des communautés à travers l'inclusion financière. Grâce à son engagement envers les populations les plus éloignées, le FNFI ouvre la voie à un avenir plus prometteur pour tous.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC  
Édité par DIRECT MEDIA RCCM  
N° TG\_LOM 2015 B 1045  
BP : 30117 Lomé - Togo  
Tél : (+228) 97 87 12 42  
Facebook: togomatin  
E-mail : atogomatin@gmail.com  
Site web: www.togomatin.tg  
Tw: @togomatin1  
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :  
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :  
Rachidou Zakari

Responsable web :  
Carlos Amevor

Comité de rédaction :  
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima  
Edem Dadzie  
Attipoe Edem Kodjo

Edy Alley

Responsable administrative, financière  
et commerciale:  
AMAH Essognim

Graphiste:  
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin  
Tirage : (2000 exemplaires)

## Manifestation de la DMP

# Le gouvernement a-t-il peur des manifestations ou veut-il protéger les Togolais ?

La Dynamique pour la majorité du peuple (DMP) comptait organiser une manifestation à Lomé le samedi dernier. Pour des raisons de sécurité et de non-conformité de la demande du regroupement aux dispositions en vigueur, le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des territoires, le colonel Hodabalo Awaté, a interdit la manifestation.



Malgré un dialogue soutenu entre les deux parties jusqu'à la veille de la manifestation, il n'y a pas eu d'entente. Le samedi matin, la DMP et ses soutiens se sont rendus sur le terrain dans l'espoir de faire fléchir l'autorité. Malheureusement pour les responsables, des dispositions ont été prises pour empêcher tout regroupement.

Selon Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson, coordonatrice de la DMP, plus de 1000 éléments des forces de sécurité ont été déployés par le régime de Lomé pour empêcher la manifestation.

« Nous avons parlé avec le capitaine Koudoum dont nous saluons la courtoisie. Nous lui avons dit que l'objet de notre démarche

était de savoir pourquoi ils ont été détachés à cet endroit ? Est-ce pour sécuriser la marche de ce jour ou pas. Il nous a répondu qu'ils ont reçu pour mission d'empêcher tout attroupement ici à Gakpoto parce que la marche a été interdite », a relaté la secrétaire générale de la Convention démocratique des peuples africains (CDPA).

Les responsables de la DMP affirment que l'interdiction de la manifestation n'est pas un échec mais plutôt une victoire politique qu'ils viennent de remporter face au pouvoir. En effet, madame Adjamagbo-Johnson explique que son regroupement a réussi à prouver que le pouvoir de Faure Gnassingbé a très peur des marches. Est-ce vraiment le cas ? L'opposition a organisé des manifestations qualifiées de « du jamais vu » dans ce pays. Et pourtant, le pouvoir n'a pas été déstabilisé. Ne faudrait-il pas plutôt reconnaître que le gouvernement n'a pas envie de jouer avec la sécurité des Togolais ?

TM

## Législatives et régionales

# Les conditions sont-elles désormais réunies pour l'ANC ?

Récemment, l'Assemblée nationale a modifié le Code électoral et un autre texte afin d'arrimer les conditions d'organisation des élections aux nouveaux défis de l'heure. Par exemple, désormais les députés togolais seront au nombre de 113.



Ces modifications qui ont eu lieu il y a quelques jours sont issues des travaux du Cadre permanent de concertation (CPC). Même si d'autres partis de l'opposition ont longtemps mis l'accent sur la nécessité de reprendre le découpage électoral, l'Alliance nationale pour le changement (ANC) était le chef de file de cette revendication.

Jean-Pierre Fabre et son parti ont d'autres griefs concernant l'organisation des futures élections au Togo. Il en a toujours été ainsi par le passé. Maintenant que le gouvernement et le chef de l'Etat ont fait preuve d'ouverture en accédant à la revendication sur le découpage électoral, qu'est-ce que les premiers responsables de l'ANC en disent ?

« Nous nous félicitons que le régime RPT/Unir donne enfin l'impression de reconnaître que le découpage électoral actuel est inéquitable. Nous en prenons acte », affirment-ils. Sur cette base, peut-on alors dire que ce parti de l'opposition radicale est satisfait des conditions d'organisation des élections ? L'ANC gagnera-t-elle ces élections ? Et au cas où le parti ne l'emporterait-il pas, va-t-il reconnaître les résultats ? Il faudrait rappeler que l'ANC est membre de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni)...

La rédaction

## Futures élections au Togo

# Unir prépare les militants de Togblékopé aux décisions du parti

Le samedi 24 janvier 2024, les militantes et militants du parti Union pour la République (Unir) de Togblékopé ont répondu à l'appel de la vice-présidente du Grand Lomé, Mémounatou Ibrahima, pour échanger autour de plusieurs thématiques liées au développement du Togo et aux prochaines échéances électorales.

Cette séance de formation a été animée tour à tour par les militants Anathère Talim, Joseph Passiwè, membres du bureau national du Mouvement des jeunes pour Unir (MJU), Kanka-Malik Natchaba, délégué national du MJU. Les animateurs ont abordé entre autres thématiques : le civisme et le militantisme ; la discipline, gage de cohésion, l'appropriation de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025 et sa mise en œuvre.

« Cet après-midi, nous avons présenté nos vœux de santé et de

bonheur aux militants responsables des quartiers de la commune d'Agoè-Nyivé 4 et c'était l'occasion pour nous de rappeler encore nos valeurs comme nous l'avons commencé il y a quelques mois, les valeurs comme la discipline et le civisme. Nous avons également rappelé tout ce que nous avons eu comme réalisations avec le président de notre grand parti, Faure Essozimna Gnassingbé et nous avons eu des échanges très fructueux », a indiqué Mémounatou Ibrahima.

« Nous avons échangé sur l'importance de la



Photo de famille à la suite de la remise des chèques

discipline et l'importance pour le militant du parti Unir de respecter les lois et règlements de l'Etat. Nous avons demandé aux militants de respecter la décision du parti quant au choix des candidats qui représenteront notre parti dans les différentes circonscriptions électorales lors des

échéances électorales prochaines ; tout cela concerne la discipline. Nous leur avons également demandé de rester toujours prêts et mobilisés pour défendre nos valeurs et nos couleurs », a-t-elle ajouté.

Au cours des débats, les militants ont salué la

démarche entreprise par le parti Unir en vue de les remettre à niveau par rapport à certains sujets. Après Togblékopé, la vice-présidente et sa délégation se rendront dans les prochains jours dans d'autres communes pour le même exercice.

TM

Dixième anniversaire du FNFI

## Standing ovation pour l'initiateur de ce filet de sécurité financière

**Le jeudi 25 janvier 2024, le président de la République Faure Gnassingbé a pris part à la cérémonie marquant les dix ans de la création du Fonds national de la finance inclusive (FNFI). Cela faisait quelques jours que les bénéficiaires étaient réunis au niveau du stade de Kégué pour les activités liées à cet anniversaire, notamment, une foire.**

Tôt dans la journée du jeudi, les populations ont commencé à prendre d'assaut les tribunes du stade de Kégué. Un peu comme à l'époque où les éperviers avaient un match dans l'après-midi, le stade était plein avant midi. De la même façon qu'ils vont souvent applaudir leurs champions footballistiques, les Togolais sont allés acclamer leur champion politique. La liesse, les ovations et les hurras à l'arrivée de Faure Gnassingbé au stade de Kégué, traduisent la reconnaissance unanime des bénéficiaires

entendus. L'impact des produits de la finance inclusive et leur pouvoir transformateur ont été mis en lumière à travers la croissance notée au fil des différents cycles, passant d'un crédit initial de trente mille (30.000) F CFA à des facilités dont le montant maximum est aujourd'hui de cinquante millions de F CFA. Endixannées d'existence, le FNFI a octroyé des concours financiers à 1.869.367 bénéficiaires, en majorité des femmes, issus des couches socio-professionnelles vulnérables, pour une valeur globale de 109.83 milliards de FCFA, avec un



Faure Gnassingbé



au président de la République, pour la création de cet instrument financier novateur, développé pour lutter contre la pauvreté en renforçant l'inclusion et l'harmonie sociales.

Porté sur les fonts baptismaux à Kara le 25 janvier 2014 par le chef de l'État, le FNFI s'est en effet révélé un véritable filet de sécurité financière pour les populations vulnérables et les personnes auparavant exclues des services financiers classiques. Près de 50.000 participants sont donc venus de toutes les régions du pays pour célébrer le dixième anniversaire du FNFI, au cours duquel plusieurs témoignages ont été

taux de remboursement d'environ de 93,58%. Sur la même période, 21 structures prestataires de services financiers ont collaboré avec le Fonds qui compte aujourd'hui 241 points de services sur l'ensemble du territoire national. Plus d'une dizaine de produits financiers ont été mis en place, de même qu'un mécanisme d'assurance. L'ambition est de promouvoir un espace financier inclusif, accessible et permettant surtout aux populations de bénéficier des services financiers adaptés et pérennes. Le directeur général d'Orabank-Togo, Guy-Martial Awona, représentant les partenaires financiers du



FNFI, a salué l'efficacité de la politique togolaise de promotion de l'inclusion financière, notamment à travers la mise en place du FNFI. Signe de l'importance

stratégique de ce mécanisme dans la vision de développement inclusif du chef de l'État, le Togo est le seul pays à dédier un département ministériel

à l'inclusion financière. Pour rappel, Lomé a accueilli en octobre 2023 la Semaine africaine de la microfinance.

**Edem Dadzie**

## Investissement

## Van Vliet Automotive Group adhère à la politique de la PIA

**Presque trois ans après son inauguration, la PIA continue de fasciner et d'attirer des investisseurs. Elle vient d'accueillir en son sein la société néerlandaise Van Vliet Automotive. C'est sur le site annexe de la PIA que Van Vliet Automotive a inauguré son siège, le jeudi 25 janvier 2024 à Lomé.**

L'adhésion de la société Van Vliet Automotive à la politique de la PIA s'est matérialisée par l'inauguration de ses nouveaux locaux. C'est en présence du premier dirigeant de Van Vliet international, des représentants de Man Truck et des autorités togolaises que la cérémonie s'est déroulée. Le président directeur général de Van Vliet Automotive Group, Marcel Van Vliet, a salué l'Etat pour les allègements fiscaux qu'il offre aux investisseurs à travers la PIA. Une facilité qui rend propice le climat des affaires au Togo et permet aux entreprises d'exporter

de camions (camion benne, camion-citerne, camion-grue, camion de nettoyage, camion pompier). La société Van Vliet Automotive commercialise les camions poids lourds. Elle s'est aussi spécialisée dans la maintenance des camions et dispose des pièces de rechanges. Van Vliet Automotive dispose ainsi d'une gamme variée de bus notamment les minibus, les bus urbains et les autocars. Elle offre également des tracteurs de diverses configurations, des semi-remorques, des pièces détachées d'origine Man et Accessoires, un service après-vente et un centre de

l'annexe de la PIA », a déclaré le directeur général de Van Vliet Automotive Togo, Marc Boisgarnier.

L'installation de Van Vliet Automotive témoigne de l'intérêt des investisseurs pour la PIA. Pour sa directrice commerciale, Pascaline Ndayambaje, cette inauguration est le fruit d'un contrat de bail acté en mars 2022 entre la PIA et Van Vliet Automotive. « On encourage tous les investissements du gouvernement qui s'aligne avec la politique nationale du gouvernement qui est d'amener le maximum d'investisseurs possible à la PIA, et la PIA est la place idéale », a-t-elle déclaré.

Le représentant du ministère de la Promotion de l'investissement et directeur général de l'Agence de la promotion de l'investissement de la zone franche (API-ZF), Yawovi Sikpa, a rassuré Van Vliet de accompagnement total du Togo.

Renouveau de l'offre industrielle au Togo, la PIA est un catalyseur du développement économique. Sous la direction du Group Arise IIP, la PIA est une zone économique où la transformation agroalimentaire, le vestimentaire et bien d'autres secteurs, ont le vent en poupe. Avec le lancement des exportations des vêtements Made in Togo et l'opérationnalisation de Togo Soja, spécialisée dans la transformation de soja en huile et autres dérivés, la PIA contribue à la réduction du chômage. Dotée également d'un port sec, la PIA est la concrétisation d'un pan significatif de la vision du gouvernement traduit à travers la Feuille de route gouvernementale.

**Edy Alley**



Installation officielle de Van Vliet Autonome à la PIA, le 25 janvier 2024 à Lomé

les matériels ou engins plus aisément. Avec une superficie de 9000 m<sup>2</sup>, le nouveau site de Van Vliet Automotive offre toutes les commodités pour répondre aux besoins de sa clientèle. Ces nouvelles installations modernes montrent l'attachement de la société à offrir un cadre de travail propice aux employés. Spécialisée dans la distribution des marques Man Trucks and Bus et Volkswagen Truck and Bus, la société Van Vliet Automotive est l'un des plus gros spécialistes européens

formation des chauffeurs. Disposant de plus de 1000 véhicules neufs prêts à être expédiés depuis les Pays-Bas, selon le concept Truck to go, Van Vliet Automotive a choisi de s'installer au Togo depuis 2019. « Notre implantation au Togo est la première sur le continent. L'opportunité de s'installer sur la PIA, est guidée par le futur que représente la PIA. Ce futur est conforté par la vision du chef de l'Etat qui est en train de se réaliser, et nous sommes donc fiers de nous implanter dans

## Budget 2024

## Le Togo bénéficie de plus de 13 milliards FCFA de l'UE

**Pour l'exercice budgétaire 2024, le Togo va bénéficier d'un appui financier de l'Union européenne (UE), estimé à 13,44 milliards FCFA. Ce financement viendra renforcer la réalisation des initiatives inscrites dans la Feuille de route gouvernementale 2024-2025.**



Drapeau du Togo et de l'Union européenne

Selon un communiqué du 22 janvier 2024 de l'UE, cet appui budgétaire s'ajoutera aux 10 milliards FCFA déjà décaissés par l'Union européenne pour le budget, exercice 2023. Ces ressources financières sont essentiellement destinées à soutenir le processus de décentralisation, l'accès aux services sociaux de base pour les couches défavorisées et l'agrobusiness durable.

Pour l'ambassadeur de l'Union européenne près de la République togolaise, Tasso Vilallonga, « cet appui budgétaire de l'Union européenne illustre la qualité du partenariat et la confiance existant entre le gouvernement togolais et l'Union européenne ainsi que ses États membres ». Le diplomate européen poursuit en ces termes : « nous entretenons un dialogue permanent au format équipe Europe à Lomé ».

Cet appui montre la fluidité dans les relations entre le Togo et Bruxelles. « L'appui budgétaire de l'Union européenne au Togo est un don, pas un prêt, et il repose, bien entendu, sur la confiance dans la gestion des finances publiques du pays partenaire », a déclaré Tasso Vilallonga lors d'une interview accordée à nos confrères de Togo Breaking News.

Ce don financier européen est toutefois conditionné par le respect de certaines exigences. Il s'agit des conditions liées à l'exercice des libertés fondamentales et à la poursuite des réformes énumérées par les deux partenaires.

Avec près de 24 milliards FCFA d'appui budgétaire sur la période 2023-2024, le Togo a bénéficié au cours de ces cinq dernières années de plus de 95 milliards de FCFA de l'Union européenne.

**E. Alley**

## Umoa-titres

## 50 milliards FCFA déjà mobilisés par le Togo

**L'Etat du Togo a levé le lundi 22 janvier 2024, 27,5 milliards FCFA, en clôture de sa 2<sup>e</sup> sortie de l'année sur le marché financier régional coordonné par Umoa-titres. Ces fonds collectés, correspondent à 110% du montant recherché. Avec un objectif initial de 25 milliards FCFA, l'intérêt des investisseurs pour le Togo a permis de collecter 110% du montant recherché.**

Au moyen d'une émission simultanée de Bons assimilables du Trésor (BAT) et d'Obligations assimilables du Trésor (OAT), le montant mobilisé porte à 52,5 milliards

les fonds déjà mobilisés par le Togo en 2024. Cette nouvelle sortie, tout comme la première est couronnée par un succès. Les BAT selon l'appel

d'offres, d'un nominal de 1 million FCFA sont émis sur la maturité de 91 jours et assortis de taux d'intérêt multiples. Les OAT quant à elles, sont d'un nominal de 10.000 FCFA et rémunérées aux taux d'intérêt de 6,15% sur la maturité de 3 ans.

Les 18 investisseurs de la zone Uemoa ont participé à l'opération. Ils ont proposé une somme de 35 milliards FCFA, qui correspond à un taux de couverture de 141%.

Chiffré à 580 milliards FCFA, le total des fonds mobilisés



Centre administratif et économique à Lomé

sur le marché régional en 2023, le Trésor veut faire davantage cette année. Son objectif en 2024 est de mobiliser 607 milliards FCFA

pour financer un budget qui s'équilibre en ressources et en charges à 2179,1 milliards FCFA.

**E.A.**

## Systeme éducatif et projets de développement

# Des projets mis en œuvre redorent la face du Togo dans le concert des nations africaines

**La croissance dans les secteurs créateurs de valeur ajoutée pour la satisfaction de la demande interne et l'exportation, traduite dans l'axe 2 du plan national de développement, a porté des fruits. Il n'y pas forcément une relation de corrélation directe entre ces projets de développement et les projets visant à améliorer le secteur de l'enseignement au Togo. Mais le système éducatif togolais qui a des points qui nécessitent des améliorations, a fait l'objet de plusieurs projets destinés à la promotion de l'école inclusive sur l'ensemble du territoire. A travers ce dossier, la rédaction de Togo Matin fait un zoom sur quelques projets phares mis en œuvre par le gouvernement dans ces deux secteurs.**

La qualité de l'éducation et l'amélioration de la gouvernance du système sont des solutions bien crédibles. Elles sont adoptées par le gouvernement pour relever les défis.

### Systeme éducatif : projets d'impacts

L'une des actions est le Projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base (PAQEEB). Il met l'accent sur la convenance de l'enseignement, l'accès équitable à l'éducation de base et le renforcement de la gestion et la résilience du système éducatif. En juillet 2023, il

le primaire et 06 pour le collège. Le projet veut assurer une éducation de qualité aux citoyens, permettant ainsi de former une génération instruite et compétente, capable de contribuer au développement du pays.

Le Projet d'amélioration de l'accès-équité et de la qualité de l'éducation au Togo (PAAQET) fait également partie des projets d'impact. Il cherche à moderniser les infrastructures et garantir des investissements dans la qualité de l'éducation, renforcer la capacité de gestion du système éducatif. Il est

du secondaire. De 2019 à 2022 le programme "Améliorer l'accès équitable et durable à une éducation de qualité pour

francs CFA au secteur sur le budget de l'année 2023. Ces investissements favorisent l'atteinte de meilleurs résultats

l'offre de soins permet d'améliorer le taux de fréquentation et de lutter contre l'échec scolaire. Du 31 juillet au 06 août 2023,



Un bâtiment scolaire

tous les enfants du Nord du Togo" a rehaussé les conditions d'hygiène et d'assainissement de plus de 9 000 enfants dont 4 662 filles. 55 forages ont été construits dans les écoles et formations sanitaires et 55 comités de gestion de l'eau mis en place.

Plus encore, près de 50 000 personnes ont eu accès à l'eau potable,

éducatifs.

### Protection sociale en milieu scolaire

Des progrès sont réalisés dans le domaine de l'éducation. En 2021, on estimait déjà qu'au Togo, en ce qui concerne la scolarisation universelle, le taux d'accès à l'école est de 94,3% avec beaucoup de filles inscrites chaque année. Dans l'espace Uemoa, le pays occupait alors la première place en termes de taux d'achèvement de l'école primaire qui était de 89%. Si l'école préscolaire et primaire est si inclusive sur le territoire, c'est grâce à de nombreuses actions mises en œuvre, comme School Assur en l'occurrence.

School Assur a démarré en octobre 2017 sur le territoire en tant qu'initiative présidentielle de protection sociale en milieu scolaire. Elle assure gratuitement des soins de santé pour des petits apprenants de plus de 6 000 établissements d'enseignement public.

Le programmerend l'école plus accessible, même aux couches démunies, et plus inclusive pour tous et toutes. Comme l'alimentation scolaire,

6 514 prises en charge totales ont été effectuées : 2 455 consultations, 3 293 pharmacies, 486 analyses, 275 chirurgies et 05 hospitalisations. Des interventions ont été faites dans toutes les régions du pays, y compris le Grand Lomé. Ces nouvelles réalisations portent le cumul de prises en charge de School Assur à 3 880 945 depuis le début du programme jusqu'à la date du 06 août 2023. Cela représente 1 444 573 consultations en tout, 419 030 analyses, 1 934 087 sollicitations de pharmacies, 19 691 hospitalisations et 64 564 chirurgies.

Par région, le Grand Lomé a eu droit, sur cette période d'environ 05 ans, à 134 844 prises en charge des élèves, les Savanes enregistrent 404 290, la Kara s'en sort avec 778 259. La Centrale a vu faire 456 318 prises en charge aux élèves des écoles publiques de la région ; 1 125 431 pour les Plateaux et 981 803 pour la région Maritime. Les élèves de la région des Plateaux reçoivent le plus grand nombre de prestations dans le cadre du programme. Il les impacte. En 2023, sur 203 664 candidats à l'examen du CEPD, 199 553 élèves



Des élèves en classe

a été lancé des travaux de construction de 159 salles de classe au profit de 04 régions du Togo à savoir la Kara, Centrale, Plateaux et Maritime. Ces salles de classe seront construites sur 51 sites dont 45 pour

destiné à 102 000 enfants scolarisés et 36 000 enseignants. Le PAAQET devrait contribuer à l'augmentation de 12% du taux d'achèvement de l'école primaire et 8,8% de celui du premier cycle

tandis que 30 829 filles et garçons ont bénéficié du matériel d'apprentissage individuel. Pour rendre encore plus performant le système éducatif, l'État a garanti une enveloppe de 189,6 milliards de

ont réussi, soit 97,98%.

### Plan national de développement : fruits de l'axe 2

Le deuxième axe se révèle comme un important vivier du PND ayant trait au développement industriel et agricole. Sans doute un véritable accélérateur de bonheur. La plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA). Créée en 2021, elle répond à l'objectif recherché : créer des chaînes industrielles de grande valeur dans les secteurs agro-industriels. Plus important, la plateforme vise la création de 35 000 emplois pour les jeunes et les femmes.

02 ans plus tard, on note la mise en place de plusieurs unités industrielles. Sont opérationnels sur le site une usine d'assemblage de motos électriques, un terminal de conteneurs, un port sec, un parking à camions, des entrepôts, etc.

En 2018 est né le Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage des risques (Mifa). Une stratégie des plus novatrices qui, en plus d'assurer le financement

totale de 27 milliards de francs CFA de crédits au profit des producteurs. Les ressources ont bénéficié à 211 155 acteurs dont 202 998 producteurs ayant reçu de l'accompagnement. Dans le même temps, près de 275 000 emplois ont été créés et consolidés dont 240 000 temporaires.

La mise en place des agropoles est passée par là. À l'exemple de celui de la Kara. De 2018 à 2023, le projet pilote implanté dans le bassin de la Kara a enregistré des résultats satisfaisants comme la mise en valeur des Zones d'aménagement agricoles planifiées (Zaap), la construction des infrastructures d'appui et le renforcement des capacités des acteurs. De plus la consolidation de la transformation du phosphate est devenue une réalité. Tous ces résultats sont loin d'être anodins. Ils démontrent que le PND a concrétisé une majeure partie des engagements de l'exécutif avant d'être relayé par la feuille de route Togo 2025.

### Quels impacts du PND au Togo ?

Avec l'adoption du

croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être. Il a alors été

comme celui qui consiste à dédoubler la nationale n°1 Lomé-Ouagadougou.

Les infrastructures et les innovations introduites au

ont été approuvés pour un montant total d'investissements prévus de 277 milliards, stimulés par l'ouverture de la plateforme industrielle



concrétisé des actions diversifiées qui ont apporté du changement. Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de 1er ordre ; développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives et consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion, sont les trois

Port autonome de Lomé permettent au pays d'être compté parmi les géants du continent. Quelques progrès l'attestent : sur les 05 dernières années, le trafic global a connu une croissance de 62,55% ; le port est classé 4ème en termes de trafic de conteneurs en Afrique en 2021. Le pays est de plus en plus attractif en termes

d'Adétikopé (PIA).

Le PND a contribué au social avec l'amélioration des conditions de vie des populations. D'abord en mettant l'accent sur des projets qui ont permis de générer de l'emploi et d'accompagner l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes. De 2018 à 2020, le PND a permis, pour un premier rapport, de générer 20 000 emplois directs et indirects. Et plus de 18 milliards de francs CFA octroyés aux jeunes entrepreneurs grâce au Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (Paeij-SP).

Dans le social les initiatives du PND passent par la transformation de la vie de la femme enceinte par un exemple pris à la volée : le programme Wezou. D'août 2021 à décembre 2022, il a enrôlé près de 290 000 femmes et effectué 1 316 113 prestations. La Feuille de route Togo 2025 a pris le relai du PND. Les projets mis en place seront poursuivis pour que la dynamique économique et sociale entamée puisse avoir encore plus d'impacts.

**Attipoe Edem Kodjo**



### Le Togo et ses partenaires de développement

aux producteurs, promeut le développement de plusieurs filières agricoles. Le bilan des 03 années d'activités du Mifa affiche une mobilisation

Plan national de développement 2018-2022, l'État s'est engagé à transformer structurellement l'économie pour une

axes stratégiques du PND. Ceci s'est manifesté par une amélioration des infrastructures routières et aéroportuaires. Des chantiers sont en cours

d'investissements. En 2020 par exemple les IDE sont passés d'environ 191 milliards à plus de 352,5 milliards de francs CFA. En 2021, 38 projets

**ASSIGNATION EN DOMMAGES-INTERETS**

L'an deux mil vingt-quatre  
Et le 12, 15 et 16 Janvier

A la requête de Monsieur MENSAB Sewa, demeurant et domicilié aux USA, de passages réguliers à Lomé ;

Assisté de :

Maitre Yawa Sika YOVO, Avocat à la cour, 7 B.P. 13066 Lomé 7, Tél. 99-21-44-02/ 93-39 45 21, Rue derrière Villas SITOS, Adidogomé, derrière la Poste Adidogomé, Lomé ;

Maitre Matthias A. LATEVI, Avocat à la Cour, Agoé Cacaveli, Rue Face Entrée SRI à 50 mètre du goudron, derrière la Cour d'Appel de Lomé, Tél : 91-13-39-36/ 96 43 75-09, BP 61316 ;

Donné assignation à :

Monsieur d'ALMEIDA Ayigan-Ayi, demeurant et domicilié à Lomé, on étant et parlant à *le requis n'ayant pas d'adresse ni de domicile connu et toutes les recherches pour le retrouver étant vaines, nous avons alors conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile, affiché la copie de l'acte à l'auditoire du Tribunal pour son insertion dans un journal ou périodique.*

Dame DAGADOU Mawulom Ayélé née ATTIVI, demeurant et domiciliée à Lomé, on étant et parlant à *la requête n'ayant pas d'adresse ni de domicile connu et toutes les recherches pour la retrouver étant vaines, nous avons alors conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile, affiché la copie de l'acte à l'auditoire du Tribunal pour son insertion dans un journal ou périodique.*

La BIA-TOGO, Société Anonyme au capital de 10.000.000.000 F CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro TOGO-LOM 1981 B 1156 dont le siège social est sis à Lomé au 13, Avenu Sylvanus Olympio, BP 346 Lomé.

*Reçu, M. Yawa S. YOVO  
Président de Justice près la Cour d'Appel  
Tribunal de Grande Instance de Lomé  
Procédure à Adidogomé aux fins de  
L'acte Notaire  
Notariats*

*1*

*Reçu sans les pièces citées ce jour*

représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié au siège de ladite Société, on étant et parlant à : *M. GBEKOU du département judiciaire averti déclaré qu'il a reçu copie de l'acte et vint les originaux*

Et en intervention forcée

La Collectivité DRAVI ADZIDO représentée par son mandataire Monsieur GOYIMEOLE Koffi, Tél : 99 05 25 24, demeurant et domicilié à Lomé, on étant et parlant à *sa personne averti déclaré qu'il a reçu copie de l'acte et n'est allé de voir les originaux*

A comparaitre **LE MARDI 30 JANVIER 2024 A HUIT (08) HEURES**, jours et heures suivants s'il y a lieu, à l'audience et par-devant le Tribunal de Grande Instance de Lomé, siégeant au Palais de Justice de ladite ville et statuant en matière civile et immobilière.

**TRES IMPORTANT**

*Faute par vous de comparaitre, vous vous exposez à ce qu'un jugement soit rendu contre vous sur les seuls éléments fournis par votre adversaire ;*

**POUR**

Attendu que Monsieur MENSAB Sewa est propriétaire de 2 lots de terrain formant les lots N°1165 B et 1166 A, d'une superficie totale de huit ares quatre-vingt-quatorze centiares (8a 94 ca) sis à Lomé Kélégo pour l'avoir acquis par voie d'achat auprès de la Collectivité DRAVI ADZIDO AGBALETI représentée par son mandataire d'alors Monsieur AZIABA Goyimeole suivant le contrat de vente en date du 02 octobre 2000 (pièce N°1) ;

Que le requérant a fait viser le plan desdits lots par les services administratifs compétents ; (Pièce N°2)

Courant année 2001, Sieur MENSAB a découvert qu'une certaine dame nommée DAGADOU Mawulom Ayélé née ATTIVI s'est fait délivrer un titre foncier portant le numéro 18923 RT sur quatre lots de terrain incluant ses deux (02) lots de terrain ; (Pièce N°3)

Que Dame DAGADOU Mawulom Ayélé née ATTIVI avait prétendu qu'elle aurait acquis ces quatre (04) lots dont les deux (02) lots appartenant à Monsieur MENSAB auprès d'un certain Monsieur d'ALMEIDA Ayigan Ayi ;

*2*

Mais attendu qu'il n'existe nulle part de reçu ou d'un contrat de vente de terrain entre Dame DAGADOU et Sieur d'ALMEIDA ;

Qu'il existe plutôt une curieuse attestation de désistement du Sieur d'ALMEIDA en date du 12 Juillet 1985 qui stipule que les actes comme le contrat de vente du terrain litigieux, le plan sur ledit terrain et le certificat administratif relatif doivent être normalement établis au nom de Dame DAGADOU ; (Pièce N°4)

Que c'est suite donc à cette fameuse attestation de désistement que Dame DAGADOU est devenu propriétaire du terrain litigieux ;

Qu'il n'y a donc aucun doute que c'est dans le but de ne pas se faire arrêter pour faux et usage de faux en établissant un contrat de vente qui devrait remonter au propriétaire originel du terrain que Monsieur d'ALMEIDA Ayigan a procédé par cette attestation de désistement pour faire établir le Titre Foncier N°18923 RT au nom de Dame DAGADOU Mawulom Ayélé née ATTIVI ;

Que fort du titre foncier N°18923 RT obtenu suite à l'attestation de désistement de Sieur d'ALMEIDA, Dame DAGADOU a mis le terrain litigieux en garantie d'un prêt à la BIA- TOGO ;

Que par dation en paiement, la BIA a réalisé l'hypothèque en devenant propriétaire du terrain litigieux au jour d'aujourd'hui ou la dame n'a pas pu régler ledit prêt ; (Pièce N°5)

Que Sieur AZIABA Goyimélé mandataire de la collectivité DRAVI ADZIDO d'alors, vendeur du sieur MENSAB Sewa, déclare et affirme qu'il n'a jamais vendu son terrain ni au sieur d'ALMEIDA Ayigan-Ayi ni à la dame DAGADOU et qu'il ne reconnaît pas la signature sur les actes translatifs comme étant sa signature ;

Qu'il est donc constant que le terrain litigieux n'a jamais été la propriété de sieur d'ALMEIDA Ayigan-Ayi pour qu'il le cède à dame DAGADOU ;

Et que dame DAGADOU avait donc fait établir frauduleusement son titre foncier 18923 RT sur le terrain d'autrui ;

Qu'il est donc clair qu'il n'a jamais eu valablement de transfert de droit de propriété entre le sieur d'ALMEIDA Ayigan-Ayi et Dame DAGADOU ;

Que c'est dans une irrégularité notoire que la BIA-TOGO a réalisé la dation en paiement sur dame DAGADOU en hypothéquant les terrains d'autrui dont deux (02) du sieur MENSAB Sewa ;

Le requérant avait érigé un bâtiment sur ses parcelles évalué à la somme de dix millions deux quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-quinze (10.297.595) Francs CFA ; (Pièce N°6)

Qu'aux termes de l'article 96 du décret foncier du 24 juillet 1906 " le titre foncier est définitif et inattaquable " ;

Mais que suivant l'article 98 du même décret « les personnes dont les droits auraient été lésés par suite d'une immatriculation ne peuvent se pourvoir par voie d'action réelle, mais seulement en cas de dol, par voie d'action personnelle en indemnité contre l'auteur du dommage » ;

Attendu aussi que l'article 256 de la loi n°2018-005 du 14 juin 2018 portant code foncier et domanial dispose : « le titre foncier est définitif, insaisissable et inattaquable sauf en cas de fraude ou d'erreur » ;

Il constitue devant les juridictions, le point de départ unique de tous les droits réels existant sur l'immeuble au moment de l'immatriculation. » ;

Que l'article 261 du code foncier et domanial prévoit : « en dehors de la fraude et de l'erreur, toute personne, dont les droits auraient été lésés par suite d'une immatriculation, ne peut se pourvoir par voie d'action réelle, mais seulement par voie d'action personnelle en cas de dol, en indemnité contre l'auteur. » ;

Que de plus l'article 262-1 du même code prescrit : « le dol s'entend de toute manœuvre consistant à faire immatriculer à son nom un immeuble appartenant à autrui. » ;

Que la BIA-TOGO ayant muté en son nom le titre foncier n° 18 923 RT établi sur un immeuble appartenant à autrui, le requérant se trouve fondée à initier la présente action en dommages-intérêts contre l'auteur de cette mutation ;

Que par application des textes susvisés, il y a lieu de condamner solidairement sieur d'ALMEIDA Ayigan-Ayi, dame DAGADOU Mawulom Ayélé née ATTIVI et la BIA TOGO à payer au requérant la somme cent millions (100.000.000) de Francs CFA à titre de dommages-intérêts pour immatriculation dolosive et mutation ;

Qu'il y a également lieu de les condamner à payer au profit du requérant la somme de cinquante millions (50.000.000) Francs CFA pour trouble de jouissance ;

Les condamner enfin au paiement de la somme de dix millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-quinze (10.297.595) Francs CFA à titre des coûts de ses constructions sur lesdites parcelles ;

Qu'il y a lieu d'ordonner l'inscription du montant de la condamnation en hypothèque judiciaire sur le titre foncier n°18923 RT ;

Dire que faute par eux de payer ledit montant dans un délai de trois mois à compter de l'inscription hypothécaire, il sera procédé à sa réalisation au profit du requérant ;

Voir venir la collectivité DRAVI ADZIDO représentée par son mandataire le sieur Goyimélé Koffi prendre faits et cause pour Monsieur MENSAH Sewa dans la présente instance pour confirmer la vente des lots de terrain qu'il lui a consentie ;

#### PAR CES MOTIFS

Voir venir la requise, la BIA-TOGO, s'entendre :

#### EN LA FORME

Déclarer le requérant, le sieur MENSAH Sewa, recevable en son action régulière :

#### AU FOND

La dire fondée ;

Constater que l'immeuble d'une **contenance superficielle de huit ares quatre-vingt-quatorze centiares (8a 94 ca)** sis à Lomé Kélégou sur lequel porte le titre foncier incriminé est la propriété exclusive du requérant pour l'avoir acquis par voie d'achat auprès de la Collectivité DRAVI ADZIDO AGBALETI représentée par son mandataire d'alors Monsieur AZIABA Goyimolé ;

Constater que dame DAGADOU a par des manœuvres dolosives immatriculé les parcelles de terrain soit deux (02) lots appartenant au requérant sise à Lomé Kélégou dans les livres fonciers de la République Togolaise que la requise la BIA-TOGO a muté en son nom ;

Vu les dispositions de l'article 96 et 98 du décret foncier du 24 juillet 1906 et celles des articles 256, 261 et 262-1 du Code Foncier et Domaniaux du Togo ;

Condamner solidairement sieur d'ALMEIDA Ayigan-Ayi, dame DAGADOU Mawulom Ayélé née ATTIVI et la BIA TOGO à payer au requérant la somme **cent millions (100.000.000) de Francs CFA** à titre de dommages-intérêts pour immatriculation dolosive et mutation ;

Les condamner également à payer au profit du requérant la somme de **cinquante millions (50.000.000) Francs CFA** pour trouble de jouissance ;

Les condamner enfin au paiement de la somme de **dix millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-quinze (10.297.595) Francs CFA** à titre des coûts de ses constructions sur lesdites parcelles ;

Qu'il y a lieu d'ordonner l'inscription du montant de la condamnation en hypothèque judiciaire sur le titre foncier n°18923 RT ;

Dire que faute par eux de payer ledit montant dans un délai de trois mois à compter de l'inscription hypothécaire, il sera procédé à sa réalisation au profit du requérant ;

Venir la collectivité DRAVI ADZIDO représentée par son mandataire le sieur Goyimélé Koffi prendre faits et cause pour Monsieur MENSAH Sewa dans la présente instance pour confirmer la vente des lots de terrain qu'il lui a consentie ;

Ordonner l'exécution provisoire du jugement à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;

Condamner sieur d'ALMEIDA Ayigan-Ayi, dame DAGADOU Mawulom Ayélé née ATTIVI et la BIA TOGO aux entiers dépens dont distraction au profit de Maîtres Sika Yawa YOVO et Matthias A. LATEVI, tous deux Avocats, aux offres de droit ;

#### SOUS TOUTES RESERVES ET POUR QU'ILS NE L'IGNORENT

Je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé, copie du présent exploit dont le coût est de : **30.000** Francs CFA.

L'HUISSIER



## BULLETIN D'ABONNEMENT



Vous êtes un **annonceur**, un **privé**, une **agence conseil** en communication ou un **homme d'affaires**! Vous avez besoin d'une communication dans le journal **Togo Matin**?



BP: 30117 Lomé-Togo  
Tél: 97 87 12 42  
Facebook: togomatin  
E-mail: atogomatin@gmail.com  
Site web: www.togomatin.tg  
tw: @togomatin1

### Abonnez-vous au journal quotidien **TOGO MATIN** !

Souhaitez-vous vous abonner au journal Togo Matin ou l'offrir à un (e) ami (e) ou à vos proches?

Nom ou raison sociale: .....

Profession ou activité: .....

Adresse: ..... / BP: .....

Tél: ..... / E-mail: .....

#### ► Je m'abonne

01 Abonnement mensuel: **5.000** FCFA

02 Abonnement trimestriel: **15.000** FCFA

03 Abonnement semestriel: **20.000** FCFA

04 Abonnement annuel: **40.000** FCFA

CAN 2023 / Côte d'Ivoire

## Atmosphère à Abidjan au lendemain de l'humiliation

**La déroute (4-0) de la Côte d'Ivoire, pays organisateur de la CAN 2023, a glacé le pays. Au lendemain de l'humiliation, dans les rues d'Abidjan, une odeur fade est notable dans les comportements et dans les discussions.**

La journée du 23 janvier 2023 a ressemblé à un jour funèbre à Abidjan. Si les activités quotidiennes se déroulent normalement, la déception se lit facilement sur les regards, même si

disparu de la circulation. Difficilement, on aperçoit une personne sur trente dans la tunique ivoirienne.

**Entre déception et indifférence**

lieu de discussion entre les passagers, ce fut plutôt un silence dans ce Gbaka, chacun tête baissée et pouces pliés sur son smartphone. Certains ne peuvent se passer des jurons, des insultes et des murmures devant des publications sur les Eléphants. Le sentiment

nous ont fait hier là, ce n'est pas bon. Ils ont versé la honte sur nous comme ça. Je me suis réveillé avec déception. Je suis déçu ! », nous a confié ce conducteur à Port-Bouët.

Dans la commune de Treichville, à 11 km de Port-Bouët, Diallo Mohamed, la trentaine, adossé à un mur, bras croisé, fixe le vide du regard. « Sincèrement, je suis découragé hein. On a regardé le match au Village CAN de Treichville. Quand on nous a mis 2-0, on est parti. Les gens ont commencé à libérer les lieux », nous avoue-t-il.

Contrairement à Evra et Mohamed, le jeune Ange Michael semble ne pas être affecté. « La défaite d'hier, ce n'est pas grand chose, parce qu'on est déjà habitué. Sincèrement, c'est le pays, on ne peut rien faire », exprime cet habitant de Port-Bouët. Même son de cloche chez Emmanuel à Treichville « Quand on ne travaille pas, les résultats ne suivent pas », dit-il.

**Plan du futur pour le changement**

Devant le fait accompli, les populations ont déjà le regard tourné vers l'avenir. « Il faut revoir le staff, parce que tu ne peux pas prendre des joueurs blessés pour aller à la CAN; cela ne se fait pas. Et puis, l'entraîneur connaît quoi de la Côte d'Ivoire même? Donc qu'ils changent tout quoi, voilà », estime Ange Michael. « Particulièrement, la fédération ivoirienne doit revoir tout le staff complètement », dit Emmanuel, 28 ans.

Cependant, Mohamed est d'avis contraire. « Ce n'est pas la faute de l'entraîneur (ndlr, Jean-Louis Gasset). La faute c'est aux joueurs. Ils ne se donnent pas l'envie de jouer même. A l'avenir, il faut appeler les jeunes car ils ont envie de jouer, ils veulent prouver sur le terrain ». La défaite de la Côte d'Ivoire lors de cette de dernière journée du groupe A est restée au travers de la gorge de la population. Certains se retrouvant impuissants face à la situation.

**Attipoe Edem Kodjo (à Abidjan)**



Carrefour Port-Bouët Centre

certaines s'efforcent de la cacher pour se concentrer sur leur gagne-pain. De Port-Bouët, en passant par Koumassi et Treichville, les maillots oranges et blancs de la Côte d'Ivoire ont

Pour la circonstance, L'Édito a pris le Gbaka (voiture de plus de 15 places) du 43e Bima à la gare de Bassam, afin d'observer l'ambiance dans ce transport en commun. Réputé être un

de déception saute aux yeux et les populations l'ont exprimé. À côté de son Wôrô-Wôrô (taxi) jaune à l'affût des clients, Evra, la quarantaine, ne peut cacher sa peine « Ce qu'ils

CAN 2023

## La "gâchette" du Togolais change la vie du jeune ivoirien

**Depuis le début de la CAN 2023, une image devient de plus en plus virale, attirant le regard sur une personne et la convoitise sur l'autre. Il s'agit d'un jeune ivoirien de 13 ans, pris en photo par un photographe togolais.**

Sur l'image qui défraie la chronique, l'on voit un gamin, handicapé, tenant un bout du fanion de la CAF pour la cérémonie protocolaire de la rencontre entre le Ghana et le Cap-Vert au stade Félix Houphouët-Boigny. Le 14 janvier dernier, le déclencheur d'un Journaliste reporter d'images (JRI) togolais accrédité par la CAF pour la couverture de la CAN, a changé la vie d'un jeune ivoirien à mobilité réduite.

De sa signature Oni Photography, le photographe togolais, Ognadon Jacques Assogba, a fait honneur au jeune Mohamed Drabo qui se sert d'une béquille pour remplacer son pied gauche. « Je ne savais pas que les gens allaient ressentir la même chose que moi quand j'ai vu le petit. On était tous

focalisé sur les joueurs quand subitement je vois le petit sortir. il faisait partie des garçons qui tenaient le drapeau. J'ai remarqué qu'il est handicapé je me suis dit qu'il fallait que j'immortalise ce moment, c'est une des rares images. Voir un petit dans cette situation avec ce courage, c'est énorme.

C'est sa détermination qui m'a plu. Je voulais faire connaître le petit grâce à son courage », a confié à notre rédaction, Jacques Assogba.

L'image fait le tour du monde, publiée par des stars et influenceurs, avec des millions de vues. Grâce à l'altruisme et à l'ingéniosité du Togolais, Mohamed Drabo est devenu ambassadeur de 1Xbet qui se chargera des prothèses du jeune handicapé.




Mohamed (à gauche) et le photographe Assogba à droite

Des bonnes volontés lui font des enveloppes financières pour le soutenir. Des

restaurants sont à l'affût pour offrir des dîners au jeune Mohamed et à sa

famille.

**Attipoe Edem Kodjo (à Abidjan)**

 **COMMANDEMENT AUX FINS DE SAISIE IMMOBILIERE**  
 L'An Deux Mil Vingt Quatre  
 Et le Mercredi, dix Sept (17) Janvier à 16 heures 19 minutes

A la requête de **CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO SA**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital Social de **DOUZE MILLIARDS CINQ CENT MILLIONS DE FRANCS (CFA. 12.500.000.000)**, Société de Droit Togolais, enregistrée en 2013 au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du TOGO (RCCM) sous le numéro TOGO- LOME 2013 B 712, ayant son siège social à Lomé, Boulevard du 13 Janvier BP. 4032 Lomé-Togo Tél. (00228)22-20-82-82 / 22-20-84-85 / www.coris-bank.com agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général **Monsieur Alassane KABORE**, demeurant et domicilié audit siège ;

Assistée de **Maitre Foli Jean DOSSEY**, Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, 14 Rue des Sabliers 01 B.P. 472 - Tél. : (00228) 22-20-60-01-Fax: (00228) 22-20-60-02 Lomé-Togo, email : [fdossey@hotmail.com](mailto:fdossey@hotmail.com) en l'Etude de qui domicile est élu pour les présentes et leurs suites ;

J'ai,  **Maitre Foli Jean DOSSEY**, Huissier près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé, demeurant et domicilié en cette ville, après l'avis préalable et autorisé en vertu de l'article 10 du Décret N° 100/AN/2004/Portant sur le Cadre National de Transférer Sanglins Soussigné

Agissant en vertu du titre exécutoire :

1-Copie de la Grosse de la convention notariée du compte courant avec ouverture de crédit en date du 07 Juillet 2015 ;

Ensemble avec :

- Copie du courrier d'invitation à l'arrêté de compte contradictoire du 22 Février 2019 et des relevés de compte signifié par exploit d'huissier et par affichage au Tribunal de Grande Instance de Lomé et publié dans le journal Togo Matin ;
- Copie du courrier de clôture de compte du 14 Mars 2019 signifié par exploit d'huissier par affichage au Tribunal de Grande Instance de Lomé et publié dans le journal Togo matin ;

Et des documents ci-après dont copies sont délaissés en annexe à celles des présentes :

4- Copie de la grosse de la convention d'autorisation d'hypothéquer du 06 Juillet 2015 ;

5- Copie du certificat d'inscription du 02 Février 2023 ;

6-Copie du Pouvoir aux fins de saisie immobilière en date du 09 mai 2023 ;

7- Copie du procès-verbal de recherches infructueuses du 03 Avril 2023 ;

08-Copie de l'ordonnance N° 1151/2023 rendue le 16 Avril 2023 par le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé ;

09-Copie de l'expédition de la convention du 13 Août 2014, portant procuration générale ;

**fait commandement à :**

1- La **SOCIETE HDW TOGO SARL**, société de droit Togolais au capital social de 1.000.000 FCFA, sise à Lomé, quartier Tokoin-Hopital, rue Logome, 16 BP 440 Lomé-TOGO, Tel (228) 22 37 45 47/ 90 25 51 05, immatriculée au RCCM SOUS LE N° TG-LOM 2014B625, prise la personne de Monsieur GBEDJEHA Joseph, son gérant ; demeurant et domicilié audit siège ou étant et parlant à : N'ayant pas d'adresse connue, nous avons procédé par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé, et par insertion dans le Journal Togo-Matin conformément à l'article 58 du code de Procédure civile

2-Monsieur **GBEDJEHA Kokou Francis**, Comptable, demeurant et domicilié Lomé, Boulevard du Haho, venant en représentation des héritiers de feu **MENSAH Akouvi**, conformément à la procuration générale du 13 août 2014, constituant hypothécaire de la société HDW TOGO SARL, conformément à l'expédition de la convention d'autorisation d'hypothéquer du 06 Juillet 2015, où étant et parlant à : la personne de Monsieur **GBEDJEHA Kossi Ngbo**, son père ainsi déclaré qui a reçu copie de l'acte pour lui et visé les originaux

**3-Monsieur** \_\_\_\_\_, Tiers détenteur de l'immeuble, objet du titre foncier N° 20593 RT, demeurant et domicilié à Lomé, Tel \_\_\_\_\_, où étant et parlant à :

D'avoir à payer à moi, Huissier mandaté à cet effet par la requérante ou à son Conseil, **Maitre Jean Foli DOSSEY**, Avocat à la Cour, la somme de **CENT QUARANTE HUIT MILLIONS QUATRE VINGT DIX MILLE QUATRE CENT VINGT QUATRE FRANCS (CFA 148.090.424)** représentant le montant total de sa dette en principal et les frais, sans préjudices de tous autres droits, dus et actions et décomposée comme suit :

Désignation	Montant (FCFA)
Total impayés	125.743.773
Frais de recouvrement (15% sur le Principal)	+ 18.861.570
TVA (18%)	+ 3.395.081
Coût du présent acte	+ 90.000
<b>TOTAL</b>	<b>= 148.090.424</b>

Sous réserves de tous autres droits, dus et actions ;

Les avertissant que faute par eux de payer ladite somme dans les **VINGT (20) JOURS** de la signification du présent exploit, le présent commandement pourra être transcrit à la Conservation de la Propriété Foncière du Togo et vaudra saisie à partir de sa publication.

Cette saisie portera sur l'immeuble ci-après indiqué.

**Désignation de l'immeuble**

Il s'agit d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain, ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 03 a79 ca, limité au Nord et à l'Ouest par le surplus du TF N° 11 170 RT, au Sud

par le lot N° 443 bis et à l'Est par une rue non dénommée, objet du **titre foncier N° 20.593 RT, Vol 104, F°57**, appartenant aux héritiers de feu Akouvi GBEDJEHA, née MENSAH.

Telle au surplus que ledit immeuble existe, s'étend, se poursuit et se comporte sans aucune exception ni réserve ;

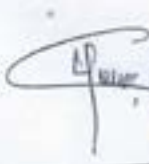

Leur déclarant en outre que l'expropriation de l'immeuble ci-dessus désigné sera poursuivie par devant le **TRIBUNAL de GRANDE INSTANCE DE LOME** sur les poursuites et diligences de **Maitre Jean Foli DOSSEY**, Avocat à la Cour, constitué ;

4-Ai notifié à **Monsieur le Conservateur de la Propriété Foncière au Togo**, demeurant et domicilié à Lomé, au Service des Domaines, où étant et parlant à :

Copie du présent commandement et lui ai rappelé de s'abstenir de toute mutation de l'immeuble dont s'agit, ou d'y inscrire tout droit réel tant que mainlevée ne sera pas donnée dudit commandement, mais, dès réception du présent exploit, est mandaté d'inscrire tous droits de ma requérante sur le Titre Foncier sus-spécifié ;

**ET POUR QU'ILS NE L'IGNORENT**

Je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus remis copies à chacun tant des pièces susvisées dont ils ont visé la liste, que du présent exploit dont le coût est de \_\_\_\_\_ FCFA ;

**L'HUISSIER**  
  


# S'adapter aux exigences du moment pour construire un monde meilleur



Oxy Conseil

**La Banque Autrement**

<https://togo.coris.bank>

